

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

N°72

Date de Publication
23 OCT. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 OCT. 2020
Date de la convocation
13 octobre 2020

Pouvoirs:

Mme MATEO à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. DENONFOUX
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Cassis et l'Association Cassis Animation.

A la demande de Madame le Maire, madame HATEMIAN SOLARI expose à ses collègues que l'Association Cassis Animation est régulièrement déclarée, conformément aux dispositions de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Conformément à son objet statutaire, l'Association Cassis Animation a présenté son nouveau bureau et un projet de programme d'animations et d'événements autour des fêtes votives et traditionnelles, échelonnés sur toute l'année, en cohérence avec la politique menée par la Commune pour l'animation de la ville aux « quatre saisons », et à destination de tous les publics (adultes et enfants).

La Ville de Cassis considère d'intérêt communal les activités de l'association et souhaite y contribuer en versant une subvention de 19 000 € pour 2020. Pour ce faire, une convention de partenariat sera conclue entre la Ville et l'Association « Cassis Animation ».

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat ci-jointe à conclure avec l'association Cassis Animation,
- D'octroyer une subvention d'un montant de 19 000 € à l'association Cassis Animation,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention susmentionnée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 21 octobre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

